



## **Instance de Commandement du 22 septembre 2017**

**CGC-Douanes était représentée par S. Denis (DSD1, AD), Y. Chazalviel (DSD1)  
et O. Gourdon (DSD2).**

Cette instance était présidée par le Directeur Général assisté du chef de service, de la sous-directrice A, du chef de bureau A/2, de son adjointe et de leurs collaborateurs.

Cette 5ème instance de commandement pour l'année 2017, qui rassemblait 3 élus CGC-Douanes et 3 de l'USD-FO, constitue un mouvement de mutations/promotions qui n'est que partiel, une 6ème instance étant prévue fin octobre 2017. Il est également possible qu'une dernière instance de commandement ait lieu en fin d'année 2017, ce qui porterait à 7 le nombre de rendez-vous d'informations entre la DG et les OS.

### **Assez peu de mouvements pour cette fois....**

S'agissant des promotions au statut d'administrateur des douanes, notons le détachement d'une DSD2 comme chargée de mission auprès du receveur régional à Metz, la promotion d'un DSD1 comme directeur régional à Nancy, celle d'un DSD1 comme directeur régional à Amiens et la nomination d'un DSD1 à la tête du bureau E1 de la direction générale.

A l'issue de ces mouvements, deux échelons DOD sont désormais vacants à Marseille et à Lille. Par ailleurs, la direction d'Annecy perd en un seul mouvement son chef de PAE, son divisionnaire et son chef de service comptable nommé receveur régional à Strasbourg le temps d'effectuer l'interrégionalisation de la recette.

Il n'y a pas eu de promotions comme administrateurs supérieurs au cours de cette instance mais cela pourrait être le cas lors des prochains rendez-vous avec les syndicats. Le directeur général a rappelé qu'il n'y avait, en la matière, aucune obligation de promouvoir des administrateurs au niveau supérieur, ni de normes en termes de durée.

**... mais l'occasion de répondre aux interrogations de la CGC sur des questions de fond**

### **Mission « ambition DG » et nouvelle donne aéromaritime :**

Des nouvelles structures se créent dans le cadre de la mission « Ambition DG » avec la nomination de chargés de mission préfigurateurs : affectation d'un administrateur supérieur à la **nouvelle sous-direction en charge du pilotage du réseau douanes** et d'un administrateur chargé de la création du **service à compétence nationale aéromaritime**. Comme l'a précisé le directeur général, la



*Tel : 01 53 18 00 72*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

*Le syndicat qui vous apporte des réponses !*

douane est une administration de réseaux qui n'avait pas, jusque-là, de structure dédiée à son animation.

S'agissant de l'aéromaritime, il convient, selon la direction générale, de recentrer le pilotage opérationnel de cette fonction qui n'a pas vocation à être effectué depuis la direction générale mais plutôt depuis une façade maritime, probablement à Nantes.

L'équipe projet qui constitue la mission « ambition DG » va cependant continuer sa mission en s'attaquant désormais à la déclinaison opérationnelle du projet dans sa globalité.

A une demande de précision de la CGC-douanes sur les **appellations des bureaux et sous direction de la DG**, le directeur général a indiqué qu'il souhaitait mettre fin à l'utilisation d'acronymes qui n'évoquent rien pour les services extérieurs et a souligné qu'il fallait désormais utiliser des noms plus parlants pour désigner bureaux et sous-directions.

### Création de la nouvelle direction des aéroports

CGC-Douanes est intervenue à propos de la création de la nouvelle direction des aéroports parisiens en estimant que celle-ci recueillait a priori un écho favorable puisque s'inscrivant dans une véritable logique métier. Cette organisation a d'ailleurs déjà existé par le passé.

Toutefois, elle a souligné que des garanties devaient être accordées aux collègues de la recette régionale qui avaient prévu de rejoindre d'autres fonctions et qu'il existait une certaine inquiétude sur le maintien de l'actuelle structuration en deux pôles de la DR d'Orly, notamment dans le cadre d'une approche globale des opérateurs depuis Roissy.

Le directeur général a affirmé que les collègues de la RR pourraient suivre leur choix, des Paris Spéciaux pouvant prendre le relais. Il a indiqué que l'organisation de la direction d'Orly n'était pas menacée et a estimé qu'un déplacement sur la plateforme pourrait être opportun de façon à répondre aux interrogations des agents et rassurer les collègues d'Orly.

### GRH et retour d'informations

A une question de CGC-Douanes sur les retours d'information aux DSD à l'issue de leurs entretiens avec un directeur interrégional, dans le cadre de la **commission de sélection pour la promotion au statut d'administrateur**, la direction générale a précisé que la moitié des collègues concernés avait déjà eu un retour et que le solde allait en bénéficier dans les semaines à venir.

CGC-Douanes a par ailleurs témoigné du fait que les collègues administrateurs s'inquiétaient de ne pas recevoir beaucoup de retours d'informations s'agissant de **leurs fiches de vœux** et qu'il subsistait beaucoup d'interrogations sur les règles en matière de mobilité. La direction générale a précisé que 40 administrateurs sur près de 130 avaient rempli des fiches de vœux et qu'il n'y avait aucune garantie que les demandes exprimées soient suivies par la DG. Surtout, elle souligne qu'il est nécessaire de postuler à la BIEP et qu'il ne suffit pas d'exprimer des vœux. Ainsi, certains administrateurs ont exprimé le souhait de prendre des postes de DRO quel que soit le lieu d'affectation mais ne postulent pas toujours à la BIEP quand des postes se présentent.

La sous-directrice A a donc annoncé qu'une nouvelle explication serait délivrée et qu'il ne fallait pas hésiter à appeler le bureau A/2 pour connaître les mécanismes.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)

*Le syndicat qui vous apporte des réponses !*

## **PPCR et catégorie A en douane**

CGC-Douanes a interrogé la sous-direction A sur les décrets PPCR relatifs à la catégorie A en douane. Ceux-ci ont été signés ; ils sont désormais publiés (ce n'était pas encore le cas lors de l'instance de commandement) mettant l'administration dans une situation très compliquée : si tout était prêt pour mettre en œuvre PPCR en douane, il a fallu revenir au système précédent suite aux atermoiements ministériels. Avec la signature des décrets, il faut désormais appliquer la réforme. Aussi, la sous directrice A a confirmé que le rétablissement de la paye en toute sécurité ne s'effectuerait vraisemblablement pas avant 2018 même si des arrêtés seront peut-être pris en fin d'année 2017.

## **Protection fonctionnelle des agents**

Le directeur général est revenu sur la doctrine en matière de protection fonctionnelle des agents mis en cause, notamment dans le cadre des affaires touchant la DNRED. Celle-ci est accordée au fonctionnaire sauf s'il existe une faute détachable des conditions normales d'exercice. En d'autres termes, la DG estime que, dès lors qu'il y a mise en examen, la protection fonctionnelle n'est plus accordée. Si au terme de la procédure judiciaire, le fonctionnaire est rétabli dans ses droits, celle-ci est alors accordée à titre rétroactif.



*Tel : 01 53 18 00 72*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

*Le syndicat qui vous apporte des réponses !*

